

Compte-rendu réunion A.P.E du Mercredi 21 Novembre 2018

9 personnes se sont retrouvées à 18h45 au foyer du collège, pour décrire aux nouveaux parents délégués le déroulement des prochains conseils de classe, et leur expliquer leur rôle. Ces réunions qui terminent chaque trimestre de l'année scolaire doivent débiter dès la semaine prochaine (calendrier récemment envoyé par mail, disponible sur site APE <https://apeyvescoppens.jimdo.com/>)

Un règlement des conseils de classe a été édité par le collège. Il indique clairement les droits et devoirs des délégués et a été remis aux participantes.

→ **Mode de déroulement d'un conseil de classe :**

Remarque préalable : **en cas d'indisponibilités, les délégués parents sont invités à signaler celle-ci** auprès de l'administration du collège. Si des bulletins de liaison leur ont été transmis par certaines familles, les remettre au Professeur Principal de la classe, en le priant de vous représenter, et s'enquérir auprès de lui ultérieurement des réponses données aux questions posées, pour rédiger un compte-rendu minimal (indiquant votre absence en partie 2, et transmettant ces réponses en partie 3)

Prévoir de quoi écrire. A la date et l'heure définies, **deux délégués parents maximum** se rendent au collège (dans les quelques cas où 3 délégués peuvent représenter la classe). Ils retrouvent les délégués des élèves, et attendent quelques instants avec eux dans le couloir ou une salle (les professeurs et le principal s'accordent pendant ce temps rapidement entre eux sur la réunion). Les délégués sont ensuite invités à prendre place dans la salle du conseil et on leur remet des documents : un bilan des appréciations de chaque professeur sur la classe, et un tableau où figurent les résultats de chaque élève.

Chaque conseil se déroule invariablement en 3 temps :

1. Appréciation de la classe dans son ensemble par chaque professeur dans sa discipline :

Les professeurs donnent tous rapidement leur avis sur la classe, ses résultats, son ambiance de travail, ses points faibles et ses points forts, l'évolution qu'il en attend....

Les délégués de parents **prennent des notes, qu'ils pourront retransmettre aux familles par leur compte-rendu.**

2. Appréciations de chaque élève par ses professeurs :

Les professeurs étudient dans le détail les résultats de chaque élève, les commentent, et décident de l'appréciation écrite ainsi que des avertissements, encouragements, compliments ou félicitations qui seront portées en fin de bulletin de notes trimestriel.

Les délégués de parents **prennent des notes qu'ils garderont pour eux**, afin de **pouvoir répondre personnellement à des parents au sujet strictement de leur enfant** (respect du secret pour les autres !).

3. Interventions des délégués des élèves puis des parents :

La parole leur est donnée en fin de réunion afin qu'ils puissent dire les ressentis exprimés par ceux qu'ils représentent.

Les élèves se sont réunis autour de leurs délégués et de leur professeur principal.

Les parents peuvent joindre leurs délégués au moyen d'un **bulletin de correspondance** normalement distribué à chaque famille via les élèves avant les conseils. Ces bulletins de liaison figurent aussi sur le site de l'A.P.E.

Seules les questions concernant des groupes d'élèves de la classe ou la classe en entier seront abordées. En cas de question/remarque concernant de manière très spécifique un élève, ou mettant en cause un professeur en particulier, la fiche éventuellement anonymée sera plutôt remise en main propre au professeur principal, qui sera chargé d'y donner réponse.

Les délégués **notent les réponses apportées par le conseil, pour les transmettre ensuite au groupe, par leur compte-rendu ou par une réponse plus personnelle si besoin.**

→ Après la réunion, les délégués de parents s'organisent pour préparer leur compte-rendu.

Les délégués peuvent s'appuyer sur **un modèle qui figure sur le site de l'association**, sous l'onglet « parents délégués aux conseils de classe 2018-2019 ».

Le compte-rendu doit être adressé par mail, dans un délai de 48h, sous format A5 à la CPE du collège (Mme Dréan: isabelle.drean@ac-rennes.fr), afin d'être joint au bulletin trimestriel envoyé à chaque famille.

Globalement, ce compte-rendu indique l'ambiance générale de la classe, ou son évolution (partie 1 du conseil), permet aux parents d'avoir les coordonnées des délégués présents pour les contacter en cas de question sur leur enfant (partie 2) et transmet les réponses données aux questions posées (partie 3). Il **respecte impérativement l'anonymat des personnes**.

Quelques questions diverses ont été ensuite débattues (nécessité pour les membres du bureau de bien se répartir les tâches, problème repéré sur messagerie Gmail à solutionner, prochaines réunions parents/professeurs principaux).

La prochaine réunion de l'Association devrait avoir lieu peu de temps après la rentrée de Janvier 2019. Sa date sera définie suite à sondage disponibilités par Doodle.